

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 juin 2008
Français
Original: anglais

Soixante-troisième session

Point 54 d) de la liste préliminaire*

Mondialisation et interdépendance: action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 62/202 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée, à sa soixante-troisième session, le rapport de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Nusa Dua (Indonésie) du 28 janvier au 1^{er} février 2008 (CAC/COSP/2008/15).

* A/63/50.

